SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE - NOVEMBRE 1987

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page	1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 1987		2
FLASH DU 26 AOÛT 1987		4
FLASH DU 10 SEPTEMBRE 1987		5
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 1987		6
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 1987		8
INFORMATIONS SCOLAIRES		10
RÉUNION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		11
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES		12
URBANISME		14
ANIMATION		17
HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN ET DE SES ENVIRONS		18
ÉTAT CIVIL		20
ASSOCIATIONS		21
PETITES ANNONCES		28

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15 h 30 à 18 h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.

Le mot du Maire

Après un été perturbé, nous voici presque sans transition au coeur de l'automne. L'Ile de France reprend son manteau coloré et ses brumes matinales.

D'ici peu, nous célèbrerons avec gravité et recueillement les fêtes de la Toussaint et du 11 Novembre. Ces fêtes du souvenir resserrent les liens entre les vivants et font revivre dans nos mémoires ceux que nous aimions et qui nous ont quittés. Le 11 Novembre 1987 sera Jour National du souvenir de ceux qui ont fait la grandeur de notre pays, maintenu son identité, et combattu pour sa liberté.
Nous célèbrerons nos morts des conflits 14-18, 39-45, Indochine, Algérie, sans oublier le Tchad et le Liban, à Saint-Germain-de-la-Grange. Nous nous réunirons d'autre part avec Neauphle, Villiers, et Jouars Ponchartrain, pour les cérémonies communes traditionnelles.

Nous aurons, après les fêtes, d'amicales retrouvailles le 21 Novembre salle Jules Gohard, puis notre traditionnel dîner dansant au profit des oeuvres de l'Action Sociale (CCAS). Vous allez recevoir le programme incessamment.

A cette occasion se retrouvent traditionnellement les habitants anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes, dans une ambiance joyeuse et chaleureuse que nous apprécions tous. Réservez donc votre soirée.

Au plan de la Gestion Communale, nous abordons les tâches de fin d'exercice. Le budget supplémentaire sera présenté deuxième quinzaine de Novembre. D'ores et déjà, les élus se penchent sur la préparation du budget primitif 1988 qui sera marqué par le démarrage des travaux importants de voirie et d'hydraulique. Nous bouclons actuellement les travaux 87 E.D.F. et P.T.T. pour le renforcement des réseaux ; quant au cimetière, l'ancien projet, trop coûteux, a été revu, et le nouveau projet est en cours de chiffrage.

Enfin, un nouveau train de modifications du plan d'occupation des sols (POS) est en préparation, et fera l'objet d'une large information.

Jean MAURICE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE, DU 24 JUILLET 1987

Le 24 juillet 1987, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en l'absence du Maire, Monsieur Jean MAURICE, sous la présidence de Monsieur Philippe DESMARCHELIER, Maire Adjoint.

Etaient présents : Mesdames BARRIERE, CHOLLET, JAVANAUD, LANDEC, Messieurs DESMARCHELIER, GOILLOT, LOEILLET, SAINT-YVES, ZENOU.
Absents ayant donné pouvoir : Mme HUSSON (pouvoir à M. DESMARCHELIER), Mme BOURGUIGNON (pouvoir à M. GOILLOT), M. MAURICE (pouvoir à Mme LANDEC).
Absents : M. BOUCHEIX et M. BESEME (avait donné pouvoir à Mme BOURGUIGNON)
Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 h 45.

DEMISSION DE MADAME MARIE-THERESE DRUAUX

Lecture de la lettre de M. MAURICE, datée du 23.07.87, accusant réception de la seconde lettre de démission de Mme DRUAUX de son poste de Conseillère Municipale, et confirmant la lettre de M. MAURICE du 16 juillet, dont il est également fait lecture.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 1987

Celui-ci est approuvé par 10 voix et 2 abstentions.

4ème ACTUALISATION DES EVALUATIONS FONCIERES DES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

La Direction Générale des Impôts des Yvelines a communiqué le tableau des coefficients d'actualisation, applicables au 01.01.88. Soit, entre autres :

1° PROPRIETES BATIES
- locaux d'habitation ou à usage professionnel : coef. 1,19 (soit + 19 %)
- locaux commerciaux et assimilés : coef. 1,39 (soit + 39 %)

2° PROPRIETES NON BATIES
- terres : coef. 1,22 (soit + 22%)

Le Conseil Municipal demande, à la Commission Départementale des Impôts :
- le report de l'actualisation des valeurs locatives des taxes foncières prévue pour 1988,
- la révision des coefficients d'actualisation résultant de l'application des dispositions du Code Général des Impôts en raison des incidences financières qui se répercuteront sur la fiscalité directe locale et les contribuables.

Délibération adoptée par 12 voix : unanimité des présents et des pouvoirs reçus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE JOURNEE DE L'I.F.A.C.

Chaque année, la commune participe à hauteur de 30 % aux frais de journée -hors repas - du centre aéré I.F.A.C. à Montfort-l'Amaury, qui est ouvert uniquement en juillet. Les tarifs communiqués par téléphone sont les suivants : 85 F par jour et par enfant, dont 25 F pour le repas et 37 F par demi-journée. Deux enfants y sont inscrits. D'autres enfants vont dans d'autres centres aérés pour lesquels la commune ne verse aucune participation.

Par 6 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, la voix du Maire étant prépondérante, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 1987 la participation de la commune à l'I.F.A.C., à concurrence de 30 % du prix de journée hors repas.

IMPLANTATION ABRI-BUS : ECHANGE DE TERRAINS

L'E.D.F., par lettre du 25.06.86 a donné son accord pour céder à la commune le terrain cadastré section B n° 21 (20 m2). M. et Mme MARTIN acceptent, par lettre du 02.07.87 d'échanger une surface de 15 m2 prélevée sur leur parcelle B 107, contre le terrain cédé par l'E.D.F.

Considérant que l'emplacement pour l'implantation de l'abri-bus situé en face de l'école primaire est le plus propice, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les échanges de terrains nécessaires à la construction de l'abri-bus et lui donne tous pouvoirs pour établir les actes administratifs correspondants.

Délibération adoptée par 11 voix et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BARRIERE suggère que la commune s'attache les services d'un architecte-conseil en urbanisme, pour résoudre les différents problèmes qui se posent actuellement à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 45 et la parole est donnée au public.

MAIRIE de ST-GERMAIN-de-la-GRANGE (78)

Le Maire adjoint

Le 26 août 1987

SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

FLASH - INFORMATIONS

SPECIAL RENTREE 87-88

CANTINE : NOUVELLE ORGANISATION

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, nous avons été amenés à changer de fournisseur pour le restaurant scolaire. C'est maintenant la société La Locanda, de Méré, qui nous préparera et nous livrera les repas.

Il ne sera plus nécessaire de faire inscrire les enfants longtemps à l'avance en Mairie ; il suffira de leur donner un ticket le jour où ils mangeront à la cantine. Le relevé de ces tickets s'effectuera tous les matins à 9h dans les classes.

Ce système a l'avantage d'une utilisation plus souple, mais demande bien évidemment de chacun une certaine discipline : il ne sera pas possible de faire manger les enfants qui n'auront pas leur ticket, les repas étant commandés le matin au nombre de tickets.

En pratique : des cartes de 8 tickets prédétachables seront vendues en mairie du 2 au 12 septembre et ensuite du 1 au 8 de chaque mois au prix de :

- 16 F le repas (soit 128 F la carte) pour les enfants déjeunant régulièrement chaque jour de la semaine,
- 17 F le repas (soit 136 F la carte) pour les enfants venant occasionnellement.

Les cartes ne seront pas détaillées.

Chaque matin, pour pouvoir s'inscrire à la cantine, l'enfant devra apporter à son instituteur son ticket sur lequel figureront son nom et la date du jour.
Grâce à ce système vous ne paierez que les repas réellement pris par votre enfant.

Nous attirons votre attention sur le fait que beaucoup d'enfants mangent à la cantine et que le restaurant scolaire connait des problèmes de saturation. Nous n'avons pas voulu jusqu' à présent prendre des mesures arbitraires pour limiter le nombre des enfants mais nous serons peut-être amenés à le faire si cela s'avérait nécessaire. Evitez en particulier la fréquentation des mardi et jeudi, jours les plus chargés. Il est important pour les enfants que cette coupure du midi soit un moment de détente dans leur journée scolaire.

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

MAIRIE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE
Tél. : 34.89.01.38

SUPPLEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

FLASH-INFO

Le 10 septembre 1987

I N F O R M A T I O N S

1°) EVENEMENTS DE LA RENTREE

- Arrivée des nouvelles maîtresses

Nous sommes heureux d'accueillir deux institutrices à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE.

Ecole maternelle : Madame WEISMANN, institutrice titulaire diplômée de l'Université, a la responsabilité de la section des moyens. Elle est employée à mi-temps avec Madame ERNOTTE et habite à THIVERVAL.

Ecole élémentaire : Madame CHOQUET, institutrice ayant fait ses études à l'Ecole Normale de SAINT GERMAIN EN LAYE et habitant les CLAYES SOUS BOIS, remplace Madame CHOMET pour une classe de CP/C.E.1..

- Transport scolaire

Nous rappelons aux élèves du C.E.S. de BEYNES que l'arrêt du car de SAINT GERMAIN VILLAGE est situé face à l'école élémentaire, rue de la Mairie. Il n'y a pas d'arrêt de car à la mare.

2°) STATIONNEMENT DE GENS DE VOYAGE SUR L'AIRE DE LOISIRS

Jeudi 3 septembre, en fin d'après-midi un convoi d'une dizaine de caravanes de gens du voyage a pénétré sur la commune venant de PLAISIR et s'est installé illégalement sur l'aire de loisirs communale chemin de Cressay sous les Cent arpents. Le Maire a aussitôt requis la Gendarmerie de PONTCHARTRAIN d'intervenir sur le terrain. L'invitation répétée à quitter les lieux étant restée sans effet, notamment du fait des nouvelles dispositions règlementaires de 1986 du Ministère de l'Intérieur, le Conseil Municipal a décidé de recourir à la procédure d'expulsion par voie judiciaire ; procédure plus longue mais décisive. Ce problème devrait donc être réglé d'ici quelques jours. Dans l'intervalle, nous vous invitons instamment à écrire directement à Monsieur le Maire pour signaler les faits délictueux : pénétration dans les propriétés privées résultant des occupants actuels de l'aire de loisirs.

DERNIERE HEURE. Ce jeudi 10 septembre 1987 à 15 H, l'aire de Loisirs vient d'être évacuée..!

MAIRIE de St-GERMAIN de la GRANGE (78)

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT CINQ SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT

Présents : MM MAURICE, SAINT YVES, GOILLOT, ZENOU, LOEILLET
MMES HUSSON, JAVANAUD, BARRIERE, CHOLLET, LANDEC.

ABSENTS : M. DESMARCHELIER a donné pouvoir à M. SAINT YVES
M. BESEME a donné pouvoir à M. MAURICE
Mme BOURGUIGNON a donné pouvoir à M. GOILLOT

M. BOUCHEIX

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 Septembre 1987 à 20 H 50 sous la présidence de Monsieur MAURICE , Maire.

Madame Landec est nommée secrétaire de séance.

1°) Lecture du compte-rendu de la séance du 24 Juillet 1987 par Madame BARRIERE . Adopté à l'unanimité.

2°) Restaurant Scolaire. Le Conseil donne à l'unanimité pouvoir à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la Société " C.F.J. Auberge de la Locanda" de MERE pour la fourniture des repas de la cantine.

3°) Personnel Communal. Le Conseil vote à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heures d'un Agent Spécialisé Ecole Maternelle pour renforcer le service l'après-midi.

4°) Recouvrement de frais auprès des enseignants. Le Conseil décide de réajuster le montant du remboursement :

a) - Téléphone : Téléphone du Directeur d'Ecole sur la base de 0.73 l'unité pour 240 unités forfaitaires.
Le montant de 1 051 F à recouvrer pour 1987 est voté à l'unanimité

b) - Chauffage : le prix du fuël étant resté stable il n'y aura pas d'augmentation du remboursement pour l'année 1987. Le montant à recouvrer pour les 3 instituteurs soit 9 406,25 F est voté à l'unanimité.

5°) Urbanisme . Information

a) P.O.S. Une nouvelle modification du P.O.S. est à l'étude. Cette question sera reprise ultérieuremt.

b) S.D.A.U. Schéma d'aménagement et urbanisme du Valde Gally : Les demandes de modification intéressant SAINT GERMAIN DE LA GRANGE feront l'objet d'une lettre d'intention de Monsieur Le Maire à Monsieur Le Préfet des Yvelines.

c) Programme Coordonné Voirie Hydraulique (axe C V 1)
Les subventions 1987 ont été notifiées.

d) Cimetière: (Coordination Mairie - D.D.E. - D.D.A)
Le Dossier d'exécution sera en principe présenté fin octobre 1987.

6°) Zone Aménagement : (Périmètre de Participation du Haut de Chatron)

Le Plan d'aménagement comprenant la ventilation des travaux doit être présenté prochainement après des compléments techniques attendus.
Lecture examen de la lettre des riverains rue Traversière est donnée par Monsieur Le Maire.

7°) Budget Supplémentaire 1987 . Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire les dépassements relatifs aux programmes 214-3 et 232-3 (Four à poterie et Abribus) au Budget Supplémentaire 1987 soit un montant de 3 208,97 F .

8°) Prévision de Travaux sur le C R 20 (Chemin Vallée yart)et participation.

Elargissement et renforcement de la chaussée depuis le Carrefour avec le CV3 sur environ 40 M. Le titulaire du permis de construire de la parcelle C 10 participra à hauteur de 50 % du montant H T estimé des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Ligne A.P.T.R.
- Ecole de musique.
- Date de l'assemblée générale de la caise des écoles le 22 Octobre 1987 à 20 H 30.
- Plan de signalisation du Hameau de Villeroy.
- Naturalisation d'un employé Communal.

La Séance est levée à 0 H 40.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE pour être affiché Le 2/10/87 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1984.

A SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
Le 2/10/87.

Le Maire

MAIRIE de ST-GERMAIN-de-la-GRANGE (78)

Jean MAURICE.

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 OCTOBRE 1987

Ouverture de la séance à 20 H 45 sous la Présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Présents : MM MAURICE, ZENOU, LOEILLET, DESMARCHELIER, BESEME, SAINT YVES, GOILLOT
MMES BARRIERE, JAVANAUD, LANDEC, BOURGUIGNON, HUSSON.

Absents : M. BOUCHEIX
Mme CHOLLET ayant donné pouvoir à M. ZENOU

A partir de 22 H 45 et par suite d'obligations professionnelles, M.GOILLOT a donné pouvoir à M. BESEME, à partir de 23 H, Mme HUSSON a donné pouvoir à MME LANDEC.

Monsieur GOILLOT a été nommé secrétaire de séance jusqu'à 22 H 45, Monsieur DESMARCHELIER a été nommé secrétaire de séance à partir de 22 H 45.

Etaient en outre présents :

Mme BERTHOU, secrétaire de mairie, M. LABROUSSE ingénieur D.D.E. invité par M. le Maire.

1°/ Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 1987.
Adoption par 11 voix pour et 2 abstentions pour absences le 25.9 moyennant une correction et 5 additions.

2°/ Points de l'ordre du jour.

a) Périmètre d'aménagement du secteur "des maisons brûlées".
- Le périmètre est divisé en 3 secteurs.
- l'évaluation financière n'étant pas terminée et la répartition des participations étant par conséquent impossible, la délibération est reportée à un prochain conseil

b) Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.).
Une délibération approuvée par 12 voix pour et 1 abstention.
Le Conseil demande : de révision
- que soit engagée la procédure du schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Val de Gally,
- à Monsieur le Préfet, Commissaire-Adjoint de la République,
  a) d'engager d'urgence la concertation entre l'Administration, la commune et l'entreprise Publique pour le projet E.D.F.
  b) de déclencher une étude approfondie du projet long terme S.N.C.F. en concertation

c) Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement due au personnel enseignant.
Une délibération par 10 voix pour et 3 abstentions propose une augmentation de 3,39%.

d) C.C.A.S.
Monsieur Bernard LOEILLET est élu par 12 voix pour et 1 abstention en remplacement de Madame Christiane LANDEC membre représentant du conseil municipal au C.C.A.S.

e) Questions diverses

1°/ location d'un logement de fonction dans le Groupe scolaire.
La décision est prise par 9 voix pour et 4 abstentions de louer ce logement sur contrat à Mademoiselle Claire MAUNIER, institutrice à Plaisir pour la période du 1er novembre au 30 juin 1988 moyennant un loyer mensuel de 1 043 F Hors charges.

2°) Participation aux frais de chauffage du logement de Melle MAUNIER.
Montant mensuel : 223 F 95 (délibération approuvée à l'unanimité)..

Il est proposé que Monsieur LABROUSSE ingénieur à la D.D.E. revienne pour une séance d'informations plus étendues sur les différents problèmes d'aménagement et d'urbanisme qui se posent dans la commune.

La séance est levée à 23 H 45 et la parole est donnée au public pour des questions d'informations générales.

Le Maire

Jean MAURICE

INFORMATIONS SCOLAIRES

RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ECOLE DU 17.10.87.

MATERNELLE

INSCRITS= 55
Votants = 25

Suffrages exprimés = 25
Sièges à pourvoirs = 2

UNAAPE = 16 voix
FCPE = 9 voix

1 siège pour chaque fédération.

Titulaire FCPE Me Sylvie WILSEM
Suppléante " Me Catherine ZENOU

Titulaire UNAAPE Me Armelle HOT

Suppeants " Me Nadine MICHON

PRIMAIRE

Inscrits = 104
Votants - 63
Exprimés = 63

Sièges à pourvoir = 5

FCPE = 33 voix 3 sièges
UNAAPE = 30 voix 2 sièges

Titulaires FCPE Me Annick MONJO
Me Françoise DONADIEU
Me Françoise RENAULT

Suppléants FCPE Me Dominique BARRIERE
Me Françoise LOEILLET
Mr Georges ALLARY

Titulaires UNAAPE Me Danielle MORON
Me Claudine DOLLE

Suppléants Me Catherine NAVEAU
Me Josette SITBON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

- Réunion du 20 octobre 1987

- Etaient Présents:
  MMrs Maurice. Desmarchelier. Blondeau. Loeillet.

  MMes Landec. Nicolas.

-Après lecture par Madame Landec, le compte administratif 86 du C.C.A.S. est adopté à l'unanimité.
- Mr Loeillet, nouvellement élu au C.C.A.S. en remplacement de Me Landec, propose le budget supplémentaire pour la fin de l'exercice 87 .
- Ce budget voit apparaître, en investissement, une proposition de 15.000F pour l'acquisition de matériel et mobilier. Effectivement,des habitants de notre Commune nous ont fait remarquer un manque de bancs sur notre territoire. L'étude est en cours : coût et endroit propice.
- Comme les années passées, il est proposé une soirée choucroute. La date retenue est le 21 novembre. Mr Desmarchelier a retenu l'orchestre qui avait animé la soirée toulousaine de l'an dernier. La recherche d'un cuisinier est engagée.

" Réservez d'hors et déjà votre soirée du 21 novembre 87 qui apparait prometteuse. "

- Fin octobre est aussi une période où l'on pense à préparer Noêl. Comme les Noêls précédents, un colis offert par la commune, sera distribué aux personnes agées d'au moins 60 ans.

A ce sujet Mr Desmarchelier nous lit une lettre que Madame Boutin, députée des Yvelines, nous a fait parvenir en mairie concernant l'intérêt porté par l'élue face à la vieillesse. Les membres présents donnent leur accord pour répondre au questionnaire. Ils souhaitent que la distribution des colis se fasse lors d'une petite réception en mairie. La date du 17 décembre 87 est arretée.

Le C.C.A.S. ayant épuisé l'ordre du jour, aucune question n'est posée.
La séance est levée.

B. LOEILLET

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES

- Demande d'inscription en Mairie jusqu'au 31 Décembre 1987.

- En application des dispositions de l'Article 9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

- Conditions à remplir pour être électeur :

  Il faut à la fois : . être de nationalité Française,
  . être majeur (avoir 18 ans avant le 1er Mars 1988)

- En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut :

  . Soit y posséder un docimile réel, tel qu'il est déterminé par le Code Civil,

  . Soit y avoir sa résidence réelle et effective depuis 6 mois au moins, avant le 1er Mars 1988,

  . Soit être inscrit pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électorauxdans la commune.

  . Soir y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

- Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

- Les demandes d'inscription sont reçues en Mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux jusqu'au 31 Décembre 1987.

ELECTIONS PRUD'HOMMALES DU 9 DECEMBRE 1987

- Votre carte d'électeur mentionnera la ville et les heures de vote.

INFORMATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

Pour l'an prochain, nous avisons les mamans de 4 enfants ou plus quidésireraient recevoir cette décoration, qu'elles devront se faire connaître au secrétariat de la Mairie avant le 30 Janvier 1988.

Les dossiers devront être adressés à la Préfecture avant le 1er Mars.

A.P.E.I.

du Canton de Montfort l'Amaury

L'Association des Parents et amis d'Enfants Inadaptés du Canton de Montfort l'Amaury a donné son déjeuner annuel à St Germain de la Grange.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, une quinzaine de familles avec leur handicapé auquelles s'étaient joints certains maires et conseillers municipaux. Une telle réunion permet aux parents, souvent isolés dans leur commune, de se connaître et de mettre en commun leurs expériences Il est fréquent de les voir se conseiller sur le choix d'un médecin, d'un établissement ou même sur la conduite à tenir en présence du comportement inattendu ou surprenant de leur enfant. Ils trouvent un réconfort certain en réalisant que d'autres handicapés ont présenté des problèmes semblables au leur et les ont surmontés .

Cette association qui est la branche locale de l'U.N.A.P.I. (Union nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) a un double rôle d'une part, elle informe les parents de leurs droits et des possibilités qui s'offrent à eux (Allocations, exonération d'impôts, carte d'invalidité, placements...) , d'autre part, elle indique aux autorités les besoins et les problèmes locaux. Enfin, grâce aux subventions des communes, aux dons et au bénéfice procuré par la vente de cartes de voeux en fin d'année, l'A.P.E.I.a pu aider certaines familles à envoyer leur enfants en vacances ou accorder une somme d'argent aux établissements des communes voisines qui accueillent ses enfants. Le Canton de Montfort l'Amaury ne possède actuellement aucune structure d'accueil pour les handicapés qu'ils soient enfants, adultes ou retraités. Il est très difficile de trouver une école, un foyer ou un centre d'Aide par le travail et c'est une préoccupation majeure de l'Association qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la mesure de ses moyens.

La Présidente

Christiane Husson

PS. Le siége social de l'Association est à la Mairie de St Germain de la Grange
Permanence téléphonique Madame LEMOIGNE 15 rue des bois à
Villiers Saint Frédéric . Tél: 34.89.50.19.

URBANISME

En ce qui concerne les travaux actuels, rue de la Mairie l' E.D.F. a procédé au renforcement de tout le réseau électrique du secteur.
Ainsi nous avons un transformateur de forte puissance à la place de l'ancien abri bus et toute la distributiond'électricité se fera par cable souterrain ce qui a entraîné de ce fait, la disparition d'un grand nombre de poteaux en béton disgracieux sur le CVI rue de la mairie et rue de Plaisir.

Par contre, suite à la disparition de ces poteaux, nous n'avons plus de support pour notre éclairage public.

Ainsi nous avons profité de l'ouverture des tranchées E.D.F. pour passer les cables d'un nouvel éclairage public , pour alimenter des lampadaires semblables à ceux de la rue de l'Ile de France et des dentellières, ce qui donne un caractère homogène à notre éclairage. Un devis a été établi par Mr BELLEC , notre électricien qui se chiffre à 101.705, 42 TTC , un autre devis a été demandé à l'entreprise TPOP pour la continuité d'une tranchée rue de la mairie. Tous ces frais seront pris en charge par notre syndicat intercommunal d'électricité de Montfort-l'Amaury.

Egalement, nous avons profité de l'ouverture des tranchées E.D.F. pour mettre en souterrain les lignes PTT qui desservent la Mairie ce qui supprime encore d'autres poteaux dans le paysage. Une entreprise de Plaisir l'ETDE a fait ces travaux, pour une somme de 10.461,71 TTC.

En ce qui concerne la zone artisanale l' E.D.F. procède également à la pose d'un transformateur et nous profitons également des tranchées E.D.F. pour passer les câbles en souterrain de l'éclairage public. Ainsi Mr BELLEC a utilisé tout le matériel récupéré sur le CVI et rue de la mairie, pour faire l'éclairage de la zone artisanale.

J. SAINT-YVES

DEPANNAGE

Plomberie - Chauffage
Entretien chauffage
Electricité - Ramonage

Tél : 34 89 23 68
BROCART Ronan, 39, rue Voltaire
St Germain de la Grange

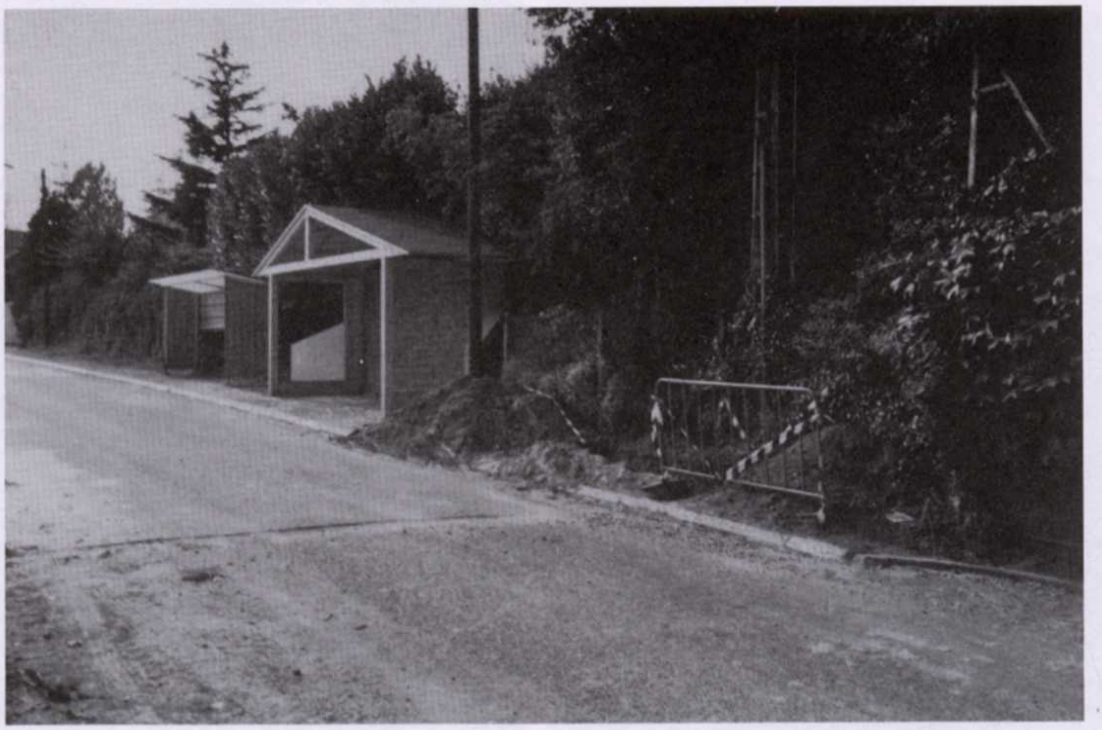

TRAVAUX E.D.F. et P.T.T.

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

MAIRIE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE
Tél. : 34.89.01.38

FLASH-INFOS

SUPPLEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

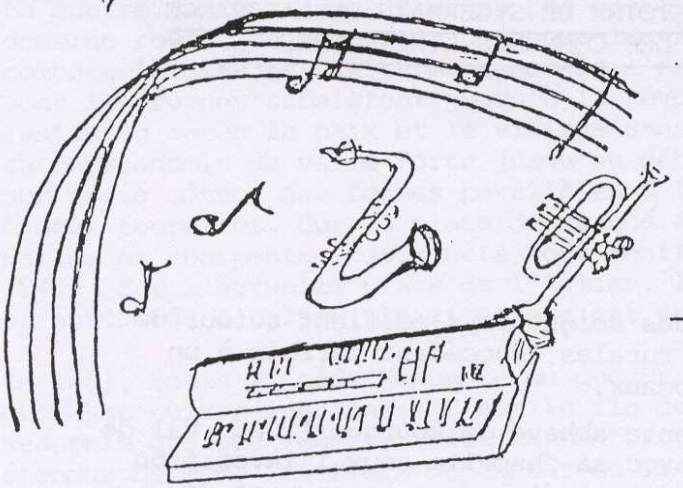

Au profit du Centre Communal d'Action Sociale,

SALLE Jules GOHARD

SAMEDI 21 NOVEMBRE 1987

à 20 H 30

Soirée Alsacienne

animée par l'orchestre de **José MODESTE**

- PARTICIPATION 90 francs par personne

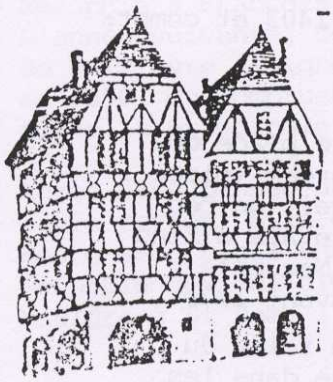

MENU

Kir
la CHOUCROUTE
Plateau de Fromages
Dessert
Café

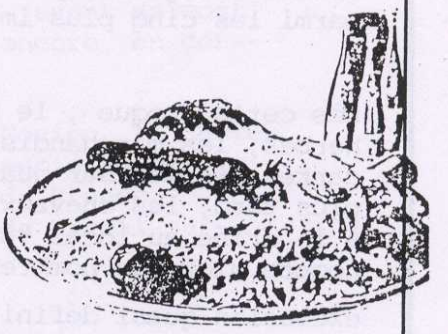

BON DE RESERVATION

A retourner à la MAIRIE pour le 14 NOVEMBRE 1987

avec VOTRE REGLEMENT .

.....personnes à 90 francs =

NOM.....

Adresse.....

HISTOIRE DE StGERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITROPHES

NEAUPHLE LE CHATEAU : Grâce aux dotations des seigneurs, s'édifient autour de l'église St Nicolas de nombreuses chapelles rurales, succédant parfois à un ancien culte païen et honorant des saints locaux.

A cette époque, les Bénédictins de l'importante abbaye de Bourgueil, au Val de Loire, fondent place du marché un prieuré, avec sa chapelle sous l'invocation de Saint- André (supprimée en 1703) et acceptent d'assurer le service de l'église paroissiale récemment reconstruite . Ainsi, jusqu'à la Révolution, ils possèdent la nomination du Curé de Neauphle, souvent assisté d'un vicaire.

Dès la fin du XIe siècle apparait le mouvement communal qui, à Neauphle comme ailleurs, amène les seigneurs à accorder des franchises dans des " chartres communales", à la requête des bourgeois; Neauphle possède en effet dès le milieu du XIIe siècle , une bourgeoisie qui se fait enterrer à l'église ou même aux Vaux de Cernay. Ces nouvelles classes sociales bénéficient de la renaissance du commerce et de l'agriculture qui se traduit par la création et l'essor de nombreux marchés.

Le marché de Neauphle existe depuis 1197 et se tient déjà le lundi !
Il est réorganisé par une ordonnance de Charles VI du 19 décembre 1403 et compte parmi les cinq plus importants de l'Ile de France.

Dès cette époque , le marché aux grains se concentre sur l'actuelle place aux herbes, les marchandises et les bestiaux sur la grande place du marché (place carrée, fermée sur quatre côtés, la seule du genre en Ile de France), un peu plus tard, les chevaux rue d'Orbec, tandis que l'adjudication des étals a lieu à la criée au local "à la cloche" (actuel syndicat d'initiative). Neauphle compte alors de nombreux banquiers, changeurs et prêteurs Juifs, avant leur exclusion quasi définitive en 1194 , puis Lombards. Une importante foire du jour des morts se tient juste après la Toussaint et survivra jusque dans les années 1960.

Dès 1180 apparaît à Neauphle une léproserie, sise hors les murs, aux Sablons, l'actuel "Gaillarbois". Elle sera supprimée vers la fin du XVe siècle lors de la disparition du fléau. Par contre l'Hôtel Dieu fondé au XIV siècle, sous l'invocation de Saint Barthélémy, pour l'assistance des malades et voyageurs est confié à l'ordre de St Lazare et du Mont Carmel, subsistera jusqu'à son aliénation en 1687 . Ses beaux batiments gothiques renaissance et sa chapelle sont visibles 69-71 grande rue.

...../

(Histoire de St Germain de la Grange et des communes limitrophes, suite:)

La guerre de Cent ans n'épargne pas notre région, théoriquement rattachée au domaine royal, en fait contrôlée par les Anglais après 1422 et ravagée par des combats incessants, au terme desquels l'étranger prend et détruit le château, dont les ruines subsistent jusqu'à la Révolution. L'Eglise très endommagée est restaurée après la paix et le village sans doute en partie reconstruit. IL garde sa physionomie de ville forte jusqu'au début du XIX e siècle avec ses murailles sur trois côtés, des fossés parallèles à la rue d'Orbec et trois portes fortifiées à deux tourelles. Sur la place du marché auprès de la chapelle St André, des Halles en charpente à deux nefs sont mentionnées dès 1581 et seront détruites en 1840. Sur l'actuelle place de l'Eglise, la mare St André est comblée en 1821 et autour de l'Eglise, le cimetière est fermé en 1828.

En 1461, Louis XI cède Neauphle au duc François II de Bretagne, père de la duchesse puis reine Anne . C'est la fin de l'autonomie locale. Le baillage de Neauphle, quoique réuni à celui de Monfort, conserve une aire d'influence étendue; de même les fiefs dépendant de la Châtellenie restent nombreux jusqu'à la Révolution et comptent des points fort éloignés. La Châtellenie garde une juridiction étendue et demeure le siège d'une prevôté royale(justice subalterne) celle-ci est remplacée après 1790 par des juges de Paix qui siègent longtemps dans un bâtiment de la Grande rue, à mi pente, à droite. Ce bâtiment servira de mairie après la Révolution et sera démoli en 1879 . On trouve également à Neauphle , un gruyer des Eaux et Forêts à partir de 1554 un notaire royal après 1270, un garde des Sceaux de la Châtellenie dès 1385 et un huissier à partir de 1701.

Un édit royal de 1532 distrait les ville, domaine et Châtellenie de Neauphle du comté de Monfort pour les réunir au domaine de la couronne. Les embarras financiers du Trésor royal, à l'époque de la Ligue, entraînent en 1581 la vente de Neauphle à François de Meuneau, seigneur de Villiers-Cul- de-Sac;(St Frédéric) L'année suivante, ce dernier revend le domaine pour 13.038 livres à Pomponne de de Bellievre, seigneur de Grignon qui orne l'église paroissiale, avant sa mort en 1650, du somptueux rétable du maître-autel qui, aujourd'hui encore, en constitue la principale parure.

Après être passée de 1687 à 1693 à Nicolas Potier, seigneur de Novion, la Châtellenie revient à la Couronne, Louis XIV l'échange contre la seigneurie de Marly-Bourg avec Louis PHELYPEAUX comte de Pontchartrain, chancelier de France. Neauphle devient alors le centre d'un vaste domaine s'étendant de Mareil sur - Mauldre à St Rémy l'Honoré et de Vicq aux Clayes.

à suivre ...)

Ph. DESMARCHELIER

ETAT CIVIL

NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Anne Claire GAUDREE	née le ler Septembre 1987
Michaël Maurice Léopold JACQUEMIN	né le ler Septembre 1987
Clémence Elisabeth GUILBAUD	née le 02 Septembre 1987

DECES : Nous présentons nos condoléances aux familles.

Madame HAZAN Véra	décédée le ler Août 1987
Madame ENGELSTEIN Liliane	décédée le 11 Octobre 1987

CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Soins Biesthétiques

Salon du Pontel
2, rue de Saint Germain
Villiers-Saint-Frédéric
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU — ☎ 34 89 90 91

PHILDAR
Mme Chancibot

2, route de Saint Germain
Le Pontel
78640 Villiers Saint Frédéric
34.89.41.64

La journée du mercredi 30 Septembre fut particuliérement bien réussie , une sortie organisée par le sympathique Club de Villiers St Frédéric à laquelle ont participé douze membres du Club de l' Age d'Or, nous dirigea aux environs de Bagnoles de l'Orne, dans une ferme rénovée où nous attendaient plusieurs surprises.

Parcours effectué dans un car très confortable . A l'arrivée un petit déjeuner nous fût offert (bien arrosé d'ailleurs) suivi d'une visite commentée de Bagnoles de l'Orne et d'une petite promenade pédestre autour du lac et du Casino .

A notre retour, un copieux et excellent déjeuner avec le traditionnel trou normand, nous fut servi dans une ancienne grange- étable restaurée en auberge.

Le repas terminé nous nous dirigeâmes vers un pré où plusieurs roulottes, que nous devions etteler , nous attendaient. Chacun prit place et nous partîmes pour une heure et demie de randonnée dans la tranquille campagne normande au rythme des chevaux, le trés beau temps était au rendez-vous.

De retour à la ferme, nous avons assisté à une présentation d'attelage à un et plusieurs chevaux, à une course de traîneaux japonais et une autre trés spectaculaire course de chars du style BEN-HUR.

De nombreux membres de notre groupe furent trés heureux de redécouvrir du materiel agricole datant de leur activité voire de leur jeunesse.

Un pot d'adieu nous fût offert dans la cour de la ferme et nous repartîmes pour Villiers St Frédéric trés satisfaits de notre journée.

Toutes nos sincères félicitations aux organisateurs de cette inoubliable sortie. Nous en souhaitons beaucoup d'autres comme celle-ci.

X. BLONDEAU

- Nous vous rappelons que les personnes agées de 60 ans et plus sont cordialement invitées à partager les activités du Club.
  Les réunions ont lieu les 1er et 3e jeudi du mois dans la salle du conseil située à droite de la Mairie.

A.S.S.G.

P R O G R A M M E S P O R T I F

SAISON 1987-1988

SPORT	AGE	HORAIRES	COTISATION ANNUELLE	RESPONSABLES
BOXE AMERICAINE	ADULTE	MARDI : 19 h à 21 h VENDREDI 19h à 20h30 DEBUT 22 Septembre	700,00 Fr.	M. PERIE 34.89.57.68
FOOTBALL	7 ans MINI	DIMANCHE : 10 h 00 à 11 h 30 DEBUT : 04 Octobre	80 Fr	M. BARRAS 34.89.16.28
GYMNASTIQUE ENFANT	de 6 à 12 ans	MERCREDI MATIN : 10 h 00 DEBUT 23 Septembre	200 Fr. (1)	Me DOLLE 34.89.35.03
KARATE ADULTE		JEUDI : 19h à 20h30 DEBUT : OCTOBRE	COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT	M. BARRAS
KARATE ENFANT	7 ans MINI	SAMEDI 14h à 15h30 DEBUT 03 Octobre	COMMUNIQUEE ULTERIEUREMENT	M. BARRAS

(1) pour le 2ème enfant, la cotisation est de 150 Fr.

amikexpress

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST GERMAIN DE LA GRANGE 78640

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
A.L.E. DU 18 SEPT 1987

PRESENTATION DES MEMBRES DU C.A. 88.

La Présidente 1987 Martine CHOLLET démissionne de son poste car ses nouvelles occupations lui prennent trop de temps. Bravo et merci pour son mandat court mais efficace!

Président Jean-Jacques BARRIERE
Le trésorier Dédé PHILLIPE
La vice-présidente Sylvie WILWERM
La secrétaire Daniele JAVANAUD

Les membres suivant :
Martine CHOLLET
Jean BARRERE
Evelyne MELIN... confirment qu'ils restent au C.A.

Nous regrettons le départ de Gaelle LAINE qui, par ses études, n'a plus la possibilité d'être des nôtres. De tout ceci on constate que nous sommes de moins en moins nombreux et que le fonctionnement de l'Amicale s'en ressent. Il faut faire appel à de nouvelles bonnes volontés.

DES NOUVEAUX POUR NOUS AIDER ET DES CORRESPONDANTS POUR VOUS!

Sylvie LEGAC	4 rue Racine
Armelle LANDES	2bis rue Lafontaine
Mr CHAPIN	6 rue de l'Ile de France
Sylvie LAUTH	
Françoise DONADIEU	16 rue Pasteur

ET AUSSI DES ANCIENS TOUJOURS PRETS!

Marie-Thérése LEFEVRE
Marie- Jo PELLE

PRESENTATION DU COMPTE D'EXPLOITATION. (Voir tableau)

L'analyse des résultats fait apparaître:

(Compte rendu de l'Assemblée générale A.L.E. suite)

Les samedis soirs ont été fortement déicitaires en particulier à cause du concert classique (6000 F)
Les activités règulières également, surtout à cause du peu de participants à la danse enfants. Ceci devant s'arranger sérieusement cette année.
La fête d'été à cause du temps et de la modification du lieu à moins rapporté que les dernières années.

EN CONCLUSION DEFICIT DE 5950 F !

Ceci n'est pas trop grave dans la mesure ou notre livret d'épargne dispose toujours d'une somme de 30 000 F.
La gestion de la saison 1988 devra tenir compte de ces éléments.

LES ACTIVITES 1988

Toutes les activités 1987 sont reconduites (voir ci- contre)

Pour la chorale les participants décideront eux-mêmes s'ils doivent participer en étant à l' A.L.E. ou à CHAMBOURCY . Les responsables de l'A.L.E. aideront à l' organisation.

BAREMES DES COTISATIONS ET ACTIVITES.

ADHESIONS A.L.E. 1987/88

ADULTES (seul)	60 F/Pers.
- de 16 ans	20 F/Pers.
COUPLE	100 F.
FAMILLE (à partir de 4 personnes)	130 F.

ACTIVITES A.L.E.

100F par trimestre ou 250 F par an.

APPEL...APPEL...APPEL...APPEL...

SI VOUS AVEZ DES IDEES D'ACTIVITES DE SPECTACLES DE CONFERENCES E.C.T. ET SI VOUS AIMEZ LES CONTACTS ET L'ANIMATION : APPELEZ DE SUITE L'UNE DES PERSONNES CITEES CI DESSUS !

J.J.BARRIERE

A.L.E. COMPTE D'EXPLOITATION 86-87

DEPENSES		RECETTES	
I VIE DE L'ALE	4529.13	I . VIE DE L'ALE	6. 387. 00
Adhésionscartes	3905.00	Adhésions	6. 387. 00
Fournitures	624.13	106 Adul. 46 Enf	
II. SAMEDIS SOIRS	23867.11	II SAMEDIS SOIRS	2. 850. 00
III ACTIVITES REGULIERES	20544.00	III ACT, REGULIERES	16. 840. 00
Gym	960. 00		3.875. 50
Danse	9000 . 00		5.810.00
Aerobic	5410 . 00		6.060.00
Divers	1174 . 00		1.095.00
IV. FETES DIVERSES	2514 . 41	IV. FETES DIVERSES	1.130.00
V. FETES D'ete	21568 . 75	V. FETES D'ETE	25.262.50
VI. MATERIEL ENTR	4576 . 65	VI.RECETTES DIVERSES	3.957.08
VII. EQUIPEMENT	8539 . 37	VII. SUBVENTIONS	IO.760.00
Friteuse	3977 . 37	Commune	8.000.00
Inform;	3135 . 00	Départ. fonct .	"
Arcs	1427 . 00	équipt	2.560.00
		VIII DEFICIT	8.952.34
IX. LIVRET EPARGNE	30000 . 00	IX. LIVRET EPARGNE	30.000.00
TOTAL	116.139. 42		116.139.42

Le 18.09.87 Le Trésorier,

A. PHILIPPE

Boulangerie Patisserie

SPECIALITES
Pains Spéciaux
Gâteaux Glacés

Michel GUILBOT ☎ 489. 00. 50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU

amicale express

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST GERMAIN DE LA GRANGE 78640

ON Y PENSE DEJA ! L'année 1987 touche à sa fin , l'hiver est là .

AVEZ-VOUS DECIDE OU PASSER VOTRE REVEILLON DU JOUR DE L'AN ?

L'amicale des loisirs vous propose de reveillonner entre amis à St. Germain de la Grange.

Si vous êtes interessés **prenez contact** dès maintenant avec l'une des personnes suivantes:

Martine Chollet
Jean-Jacques Barriere
Evelyne Melin
Sylvie Wilsem
Dédé Philippe

Le coût de participation sera d'environ **250 F par personne,** pour la soirée comprenant: apéritif, repas, boisson et le disc-jockey.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE

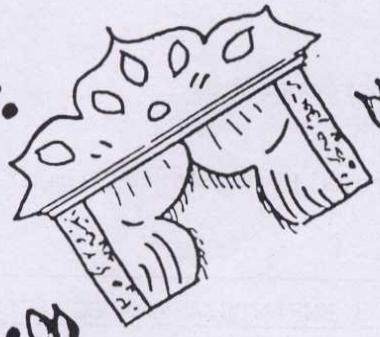

ORGANISE 5 JOURS D'EXPO-VENTE DE LIVRES POUR LES JEUNES

Venez visiter notre exposition sur les marionnettes et admirer celles réalisées par les enfants du village.

GRAND CHOIX DE LIVRES DE JEUNES SUR LE THEME "LES MARIONNETTES"

Mais vous pourrez aussi feuilleter et acheter des albums ,BD, romans.....pour tous les ages.

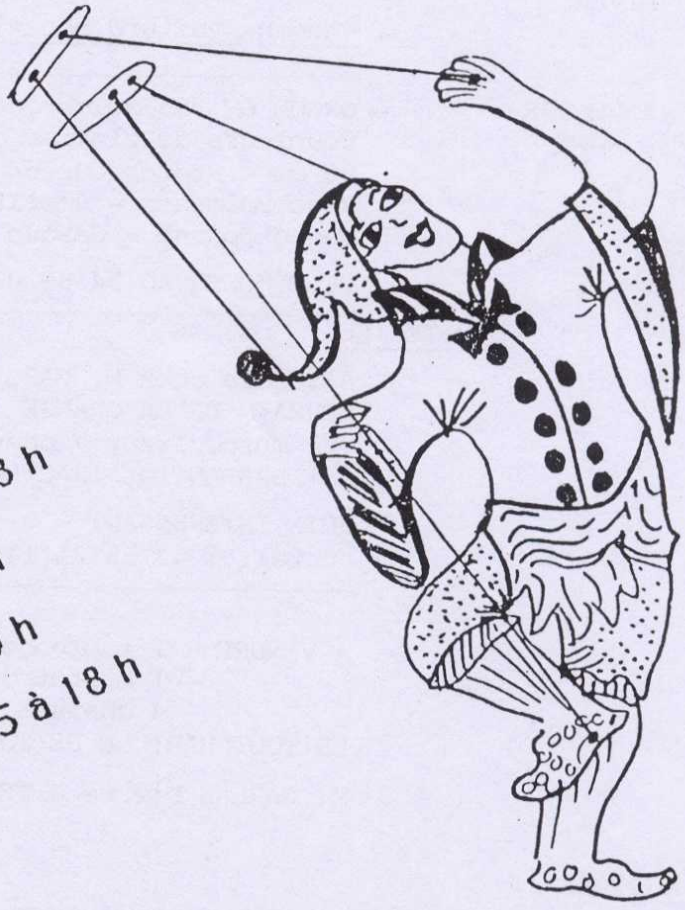

SAMEDI 21 NOV: 15 à 18 h
DIMANCHE 22 NOV: 15 à 18 h
LUNDI 23 NOV: 17 à 19 h
MARDI 24 NOV: 17 à 19 h
MERCREDI 25 NOV: 15 à 18 h

PETITES ANNONCES

EMPLOI - OFFRES

- Bureau Export SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE recherche:
  SECRETAIRE 1/2 TEMPS
  BONNES NOTIONS D'ANGLAIS
  - Horaires flexibles - Possibilité de travailler partiellement à domicile.
  TELEPHONER AU : 34 89 06 02

- CHERCHE DAME ou JEUNE FILLE POUR GARDER 3 ENFANTS A MON DOMICILE 3 JOURS PAR SEMAINE.
  TEL. : 34 89 40 57 - Mme PERUCHO

- CHERCHE DAME POUR GARDER ENFANT 3 1/2 ANS LE MIDI ET LE SOIR APRES ECOLE - Ayant de préférence enfant en maternelle.
  M. DAUXERRE
  7, rue de Saint-Germain
  CHATRON TEL. : 31 89 44 79

EMPLOI - DEMANDES

- ETUDIANTE donnerait COURS de FRANCAIS et de MATHEMATIQUES de la 6ème à la 3ème -
  S'adresser à Mlle Béatrice PINOT - TEL. : 34 89 46 74

- Française - 20 ans - Etudiante - GARDERAIT ENFANTS (semaine - week-end) et donnerait COURS DE RATTRAPAGE (Français - maths -
  TEL. : 34 89 61 21

- Femme recherche à faire des ménages lundi après-midi et mardi toute la journée - Environs BEYNES - SAINT-GERMAIN-HAMEAU.
  Mme Nicole VOULOT - 34 89 32 28

DIVERS

- Cherche voiture occasion - TEL. : 34 89 16 42

A VENDRE -

- ORGUE GM 755 de marque PHILIPS - 2 claviers - 13 registres - Coupleurs de clavier manuels et pédale d'expression - Hauteur 90 cm - Profondeur 54 cm - largeur 85 cm - Raccordements - Amplification extérieure - Tourne-disques - Magnétophone - Casque d'écoute.
  TELEPHONER AU 34 89 01 97 - PRIX : 3.000,00 Francs.

MATERIEL

- A vendre chez M. GARLAN Pierre - 6, rue du Bas Chatron à ST-GERMAIN DE LA GRANGE :
  - 1 motoculteur 7 chevaux marque BRIBANT, avec fraise de 0,80cm
  - 1 BRABANT et TRACTEUR + REMORQUE.
  PRIX INTERESSANT - visible le lundi
  au tél. : 42 55 21 14

MEUBLES

A VENDRE - 1 table de cuisine à rallonges
- 1 buffet de cuisine
- 4 chaises
LE TOUT HABILLE DE FORMICA VERT - PRIX A DEBATTRE

M. GARLAN Pierre - TEL. : 42 55 21 14

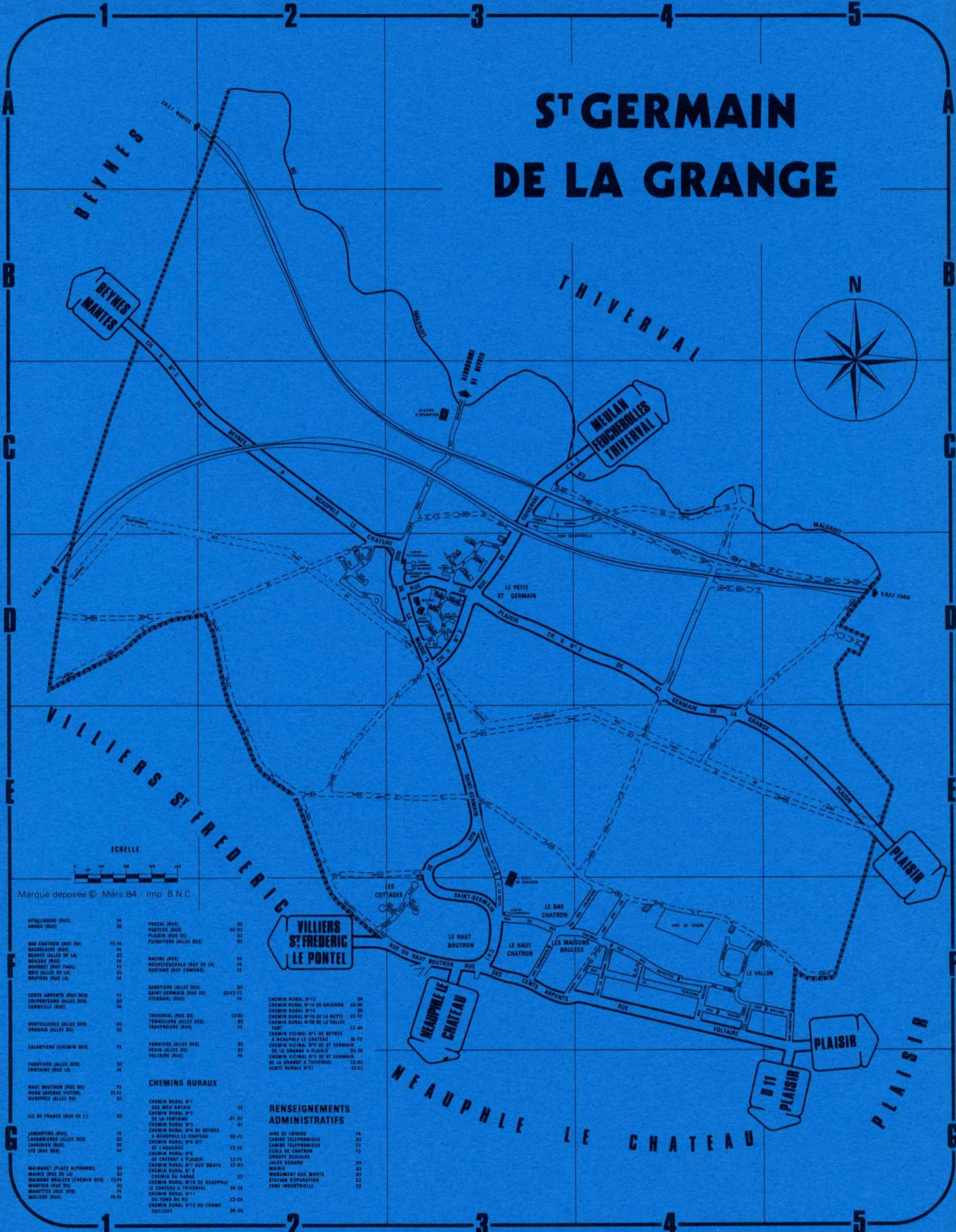

Marque déposée © Mars 84 - Imp B.N.C

APOLLINAIRE (RUE)	F4
ARAGO (RUE)	D2
BAS CHATRON (RUE DU)	F3-F4
BAUDELAIRE (RUE)	F4
BEAUCE (ALLEE DE LA)	D3
BOILEAU (RUE)	F4
BOURGET (RUE PAUL)	F3
BRIE (ALLEE DE LA)	D3
BRUYERE (RUE LA)	F4
CENTS ARPENTS (RUE DES)	F3
COLPORTEURS (ALLEE DES)	D3
CORNEILLE (RUE)	F4
DENTELLIERES (ALLEE DES)	D3
DROUAIS (ALLEE DU)	D3
EGLANTIERS (CHEMIN DES)	F3
FAGOTIERS (ALLEE DES)	D3
FONTAINE (RUE LA)	F4
HAUT BOUTRON (RUE DU)	F3
HUGO (AVENUE VICTOR)	F2-F3
HUREPOIX (ALLEE DU)	D3
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	D3
LAMARTINE (RUE)	F5
LAVANDIERES (ALLEE DES)	D3
LAVOISIER (RUE)	D2
LYS (RUE DES)	F4
MAINGUET (PLACE ALPHONSE)	D3
MAIRIE (RUE DE LA)	D3
MAISONS BRULEES (CHEMIN DES)	F3-F4
MANTOIS (RUE DU)	D3
MARETTES (RUE DES)	F4
MOLIERE (RUE)	F4-F5
PASCAL (RUE)	D2
PASTEUR (RUE)	D2-D3
PLAISIR (RUE DE)	D3
PUISATIERS (ALLEE DES)	D3
RACINE (RUE)	F4
ROCHEFOUCAULD (RUE DE LA)	F4
ROSTAND (RUE EDMOND)	F3
SABOTIERS (ALLEE DES)	D3
SAINT-GERMAIN (RUE DE)	D3-E3-F3
STENDAHL (RUE)	F4
THIVERVAL (RUE DE)	C3-D3
TONNELIERS (ALLEE DES)	D3
TRAVERSIERE (RUE)	F3
VANNIERS (ALLEE DES)	D3
VEXIN (ALLEE DU)	D3
VOLTAIRE (RUE)	F4

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEU'ANTAIS	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	D1-D2
CHEMIN RURAL N°3	D1
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES A NEAUPHLE LE CHATEAU	D2-F2
CHEMIN RURAL N°5 DIT DE L'AQUEDUC	E3-E5
CHEMIN RURAL N°6 DE CRESSAY A PLAISIR	E2-F5
CHEMIN RURAL N°7 AUX BŒUFS	E2-D3
CHEMIN RURAL N°8 CHEMIN DU HARAS	C2
CHEMIN RURAL N°10 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVERVAL	E4-C4
CHEMIN RURAL N°11 DU FOND DU RU	C3-C4
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CAILLOUX	D4-D5
CHEMIN RURAL N°13	D4
CHEMIN RURAL N°14 DE [illegible]	E4-D5
CHEMIN RURAL N°15	D5
CHEMIN RURAL N°18 DE LA BUTTE	E2-F3
CHEMIN RURAL N°20 DE LA VALLEE YART	C3-D4
CHEMIN VICINAL N°1 DE BEYNES A NEAUPHLE LE CHATEAU	B1-F3
CHEMIN VICINAL N°2 DE ST GERMAIN DE LA GRANGE A PLAISIR	D3-E5
CHEMIN VICINAL N°3 DE ST GERMAIN DE LA GRANGE A THIVERVAL	C3-D3
SENTE RURALE N°21	E2-E3

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIRE DE LOISIRS	F4
CABINE TELEPHONIQUE	D3
CABINE TELEPHONIQUE	F3
ECOLE DE CHATRON	F3
GROUPE SCOLAIRE JULES GONARD	D3
MAIRIE	D3
MONUMENT AUX MORTS	D3
STATION D'EPURATION	C2
ZONE INDUSTRIELLE	C3

Imp. MAQUET - PALAISEAU